

sans preuve directe, nous n'avons pas le droit de faire porter à l'enfant, qui n'a fait de mal à personne, l'opprobre de sa mère. C'est une chose très grave que de jeter la suspicion sur la conduite et la réputation d'une personne dans un cas de la sorte, sans être bien sûr du fait.

Hadley déclare qu'il n'a eu aucun motif de plainte, qu'il n'a remarqué ni soupçonné rien de mal dans la conduite de sa femme qu'après leur séparation. Eh bien, pourquoi ne se contente-t-il pas de la séparation? Pourquoi ne reste-t-il pas fidèle à l'engagement pris? Pourquoi vient-il nous demander le divorce? Les actes de la dame Hadley, qui pourraient justifier le divorce, ont été accomplis antérieurement à la séparation.

L'honorable sénateur a cité la déposition de M<sup>re</sup> Howden. C'est l'avocat qui a dressé l'acte de séparation par lequel Mme Hadley devait recevoir \$5,000. Maintenant, s'il faut en croire les confidences que lui aurait faites le nommé Parks dans son étude, si vraiment celui-ci les a faites, ce dont je doute fort, je vous demande comment il se fait que cet avocat ait consenti à laisser son client payer une indemnité de \$5,000, quand il avait en mains les preuves suffisantes pour obtenir le divorce.

Je n'ai aucune confiance dans l'assertion de Howden. C'est l'affirmation d'un homme dénué du sens du devoir professionnel. Un homme qui remplit les fonctions d'avocat entre deux parties, sachant que Parks lui avait juré la culpabilité de Mme Hadley, et qui laisse son client déboursier \$5,000 pour un accord, tandis qu'il pouvait faire prononcer son divorce, est un témoin dont l'affirmation ne vaut pas grand'chose. Questionné sur les motifs de sa déposition devant le comité, il déclare qu'il n'a su que plus tard les actes d'inconduite de Mme Hadley.

M. Hadley, de son côté, reconnaît qu'il n'a jamais soupçonné la moralité et l'honnêteté de sa femme, si ce n'est une fois alors que M. Campbell et Mme Hadley, après avoir parlé sur différents sujets dans la chambre de M. Hadley, M. Campbell pénétra dans la salle de couture ou le boudoir, comme vous voudrez, de Mme Hadley, car c'est dans cette pièce qu'elle recevait ses amis et connaissances, et engagea la conversation avec la jeune femme. M. Campbell a déposé et Mme Hadley également: il était en-

Hon. M. WILSON.

tré pour échanger un livre, et les témoignages établissent que la porte resta entrebaillée.

Voici donc M. Hadley accusant sa femme et celle-ci niant énergiquement toutes les imputations dirigées contre elle. Qu'allons-nous faire?

Notre honorable collègue a aussi rappelé le témoignage du nommé Parks. Il a fait grand état de l'affirmation de Mme Hadley disant que Parks lui était inconnu. Mais notre collègue ne nous a pas dit que la photographie montrée à Mme Hadley différait beaucoup de la figure de Parks quand il demeurait à Brandon. Alors il était chauve et portait moustaches tandis que la photographie le montre coiffé d'une perruque et le visage rasé comme un acteur. Il est possible que n'importe qui, après trois ans, ait oublié la mine d'une personne dans ces conditions.

Il y a aussi la question du temps passé par Parks à l'hôtel Hadley. Ce témoin affirme qu'il n'a jamais couché qu'une fois dans cette maison, au cours d'un voyage qu'il fit à Brandon depuis qu'il réside à l'endroit où il demeure actuellement. Il dit que durant la période qu'il fut employé à Brandon, il prenait ses repas à l'hôtel Hadley et avait sa chambre ailleurs. Sa déposition est là pour établir que fréquemment Mme Hadley était absente quand il venait prendre son dîner à une heure et demie. C'est M. Hadley qui le recevait. Mme Hadley jure qu'à ce moment elle était d'habitude occupée dans sa cuisine et n'avait pas occasion de voir Parks. Cette partie de la preuve tombe donc d'elle-même.

Mme Hadley est aussi accusée d'avoir eu des rapports intimes avec un autre homme, âgé de soixante-dix ans, vieillard honorable et respecté. Elle repousse nettement cette accusation. Il n'y a aucune preuve que des rapports intimes de quelque sorte aient existé entre elle et cet homme. Les preuves manquent également pour soutenir l'accusation que Mme Hadley aurait eu des rapports illicites avec les autres individus qu'on a mentionnés. Ce sont des racontars.

Enfin, voici le pétitionnaire qui commence des procédures en divorce. Il les ouvre après et non avant la séparation! Hadley dit qu'il n'avait jamais douté de sa femme auparavant. Tous deux s'accordent pour